

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type :	Réf : 4872
Service :	PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN
Commission :	Commission toutes commissions réunies
Rapporteur :	Dominique CHALUMEAUX
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_007 du 25/03/2022	

SCHÉMA DIRECTEUR DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

Le Conseil départemental s'est engagé en 2004 dans le développement des itinéraires cyclables avec l'approbation d'un schéma directeur des véloroutes et voies vertes.

Les véloroutes constituent l'ossature du réseau départemental avec l'Eurovéloroute et ses liaisons vers LONS-LE-SAUNIER et CHAMPAGNOLE, et vers ARC-ET-SENANS. Ces véloroutes, principalement en site propre, forment un Grand « C » et devaient répondre aux critères du cahier des charges national des véloroutes.

Ce réseau de 180 km devait être complété par environ 25 boucles cyclo-touristiques définies et balisées en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme et les intercommunalités concernées.

La maîtrise d'ouvrage du grand « C » était assurée par le Département. Les autres axes et liaisons cyclables relevaient au cas par cas du Département ou des collectivités traversées.

Le schéma a été mis à jour en 2013 en prolongeant le grand « C » jusqu'à SALINS-LES-BAINS et en redéfinissant les axes cyclables sous forme de deux tours du Jura (« Tour loisirs » et « Tour sportif »), complétés par la Grande Traversée du Jura à vélo.

État d'avancement

À ce jour, l'aménagement par le Département des 5 véloroutes du grand « C » est soit terminé, soit bien engagé :

- **l'Eurovéloroute** a été achevée en 2017,
- **la Voie Bressane**, qui permet de relier LONS-LE-SAUNIER et LOUHANS / CHALON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire) est en service depuis 2014,
- **la Voie des Salines** a été mise en service en 2021, avec un tronçon provisoire de 1 km entre PAGNOZ et MARNOZ,
- **la Voie PLM** a été mise en service en 2015 entre PERRIGNY et CHATILLON et en 2019 entre CHAMPAGNOLE et PONT-DU-NAVOY,
- **la Voie de la Bresse Jurassienne** est aménagée de TAVAUX à CHAUSSIN et de CHAUMERGY à DESNES.

Au 1^{er} janvier 2022, 143 km sur les 180 prévus sont aménagés avec, ponctuellement, des itinéraires provisoires. Le montant total des investissements est à cette date de 13,1 M€. 2 sections ont été labellisées « Tourisme et Handicap ».

Les deux Tours du Jura ont été mis en service en 2013 et 26 boucles cyclables « vitrine » sont balisées.

Orientations proposées

La révision du schéma doit prendre en compte l'évolution du contexte social depuis 2004 :

- le développement de l'itinérance touristique avec les connexions interdépartementales,
- la demande d'alternatives à la voiture pour les déplacements utilitaires,
- la part croissante du vélo à assistance électrique,
- les exigences des usagers en matière de sécurité,
- la forte attente des acteurs locaux pour faire de ces infrastructures des outils de développement économique,
- des politiques nationales et régionales en faveur des déplacements doux (Plan Vélo de l'État, plans de relance) avec des aides financières significatives.

Les objectifs du schéma révisé sont les suivants :

- constituer comme produit d'appel un Tour du Jura « Loisirs » empruntant uniquement des véloroutes, avec la liaison CHAMPAGNOLE – SALINS-LES-BAINS,
- desservir le Haut-Jura en profitant des nouvelles possibilités du vélo électrique,
- apporter une aide technique aux intercommunalités à travers l'action de Territoires Ingénierie Jura,
- prolonger le partenariat financier avec les intercommunalités pour l'aménagement des véloroutes et instaurer un nouveau partenariat pour leur entretien.

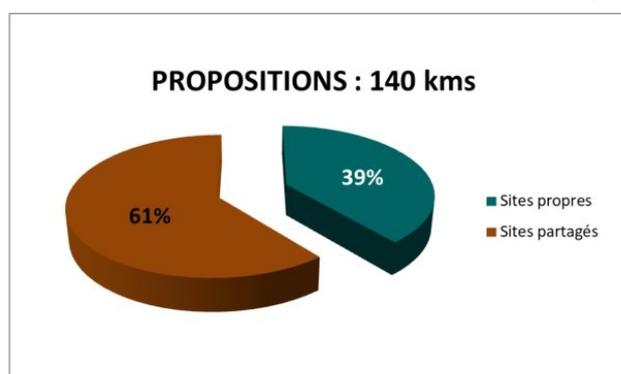
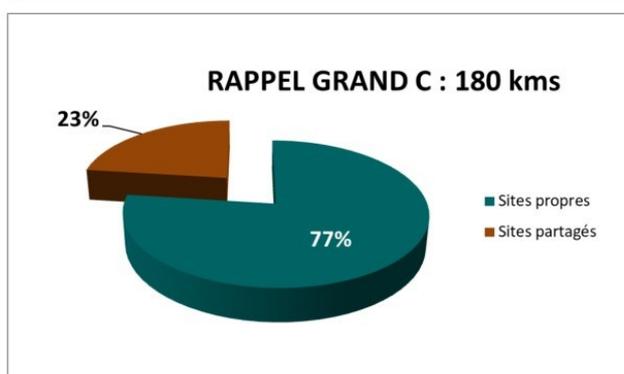
Le nouveau maillage des véloroutes départementales représente un linéaire total de 320 km, soit 140 km supplémentaires, et un investissement estimé à **5 M€ TTC** hors acquisitions foncières (voir tableau récapitulatif).

TABLEAU RECAPITULATIF :

	Site propre à créer	Site propre sur route existante	Site partagé	TOTAL	COÛT HT (*)
Champagnole – Salins les Bains	0,0 km	8,6 km	17,6 km	26,2 km	262 000 €
Champagnole – Foncine le Bas	17,8 km	0,0 km	4,7 km	22,5 km	2 183 000 €
Foncine le Bas - St-Laurent	2,5 km	0,0 km	9,5 km	12,0 km	395 000 €
St-Laurent en G. - St-Claude	1,8 km	8,2 km	27,3 km	37,3 km	571 000 €
St-Laurent en G. - Morez	1,3 km	8,3 km	2,1 km	11,7 km	260 000 €
Morez – Prémanon (Voie verte et Blanche)	2,2 km	0,0 km	26,7 km	28,9 km	531 000 €
TOTAL (*)	25,6 km	25,1 km	87,9 km	138,6 km	4 202 000 €
	3 072 000,00 €	251 000,00 €	879 000,00 €		

(*) Les ratios utilisés pour calculer les coûts sont :

- ▶ 120 000 € / km pour les sites propres à créer
- ▶ 10 000 € / km pour les sites propres sur routes existante ou les sites partagés

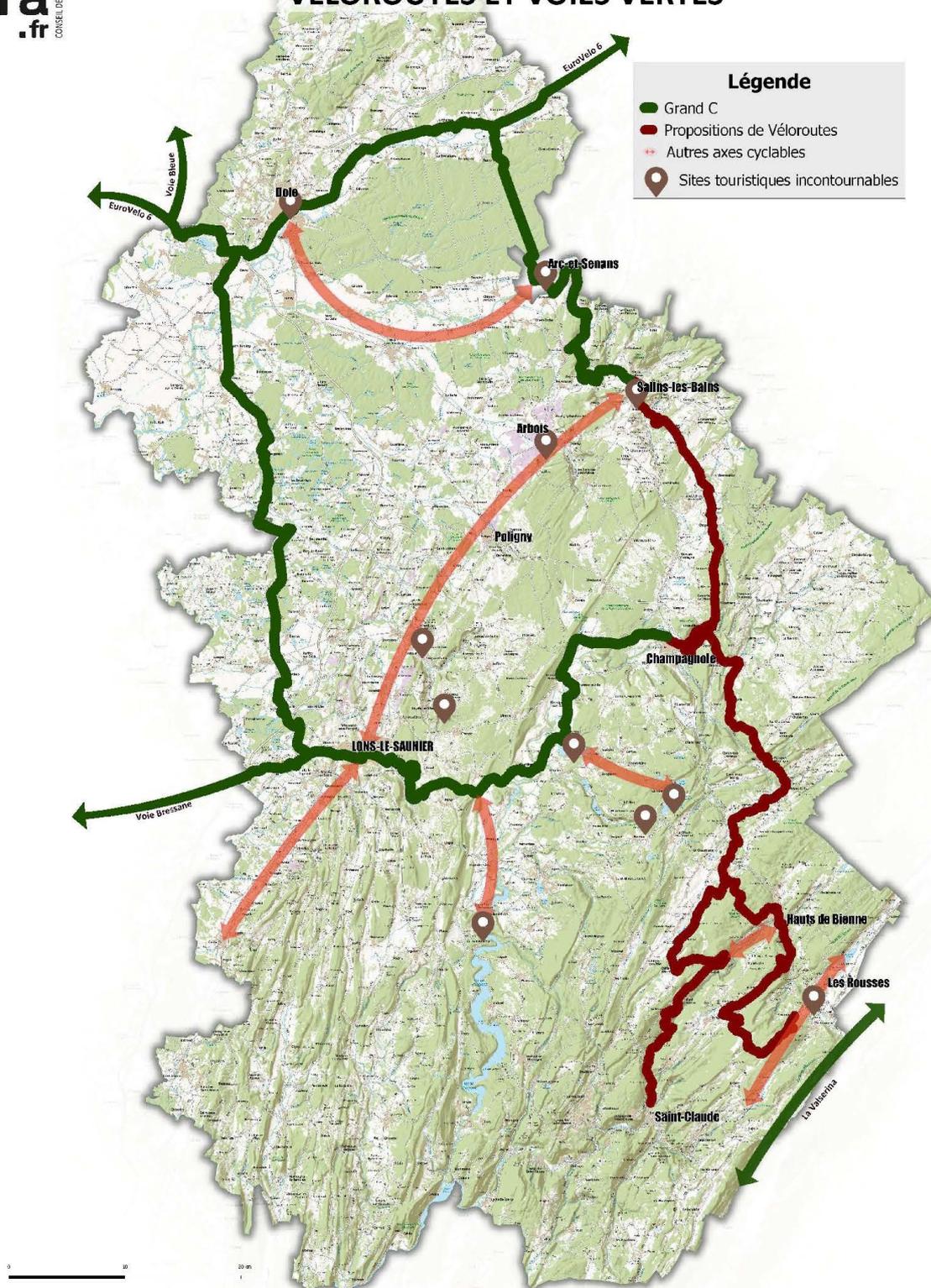


La part des tronçons en site propre qui était de 77 % pour le grand « C » passera à 61 % pour le schéma révisé compte tenu du faible linéaire d'emprises existantes propices à se transformer en itinéraire cyclable.

Les véloroutes départementales sont complétées dans le nouveau schéma par des axes cyclables permettant de les relier aux principaux sites touristiques.

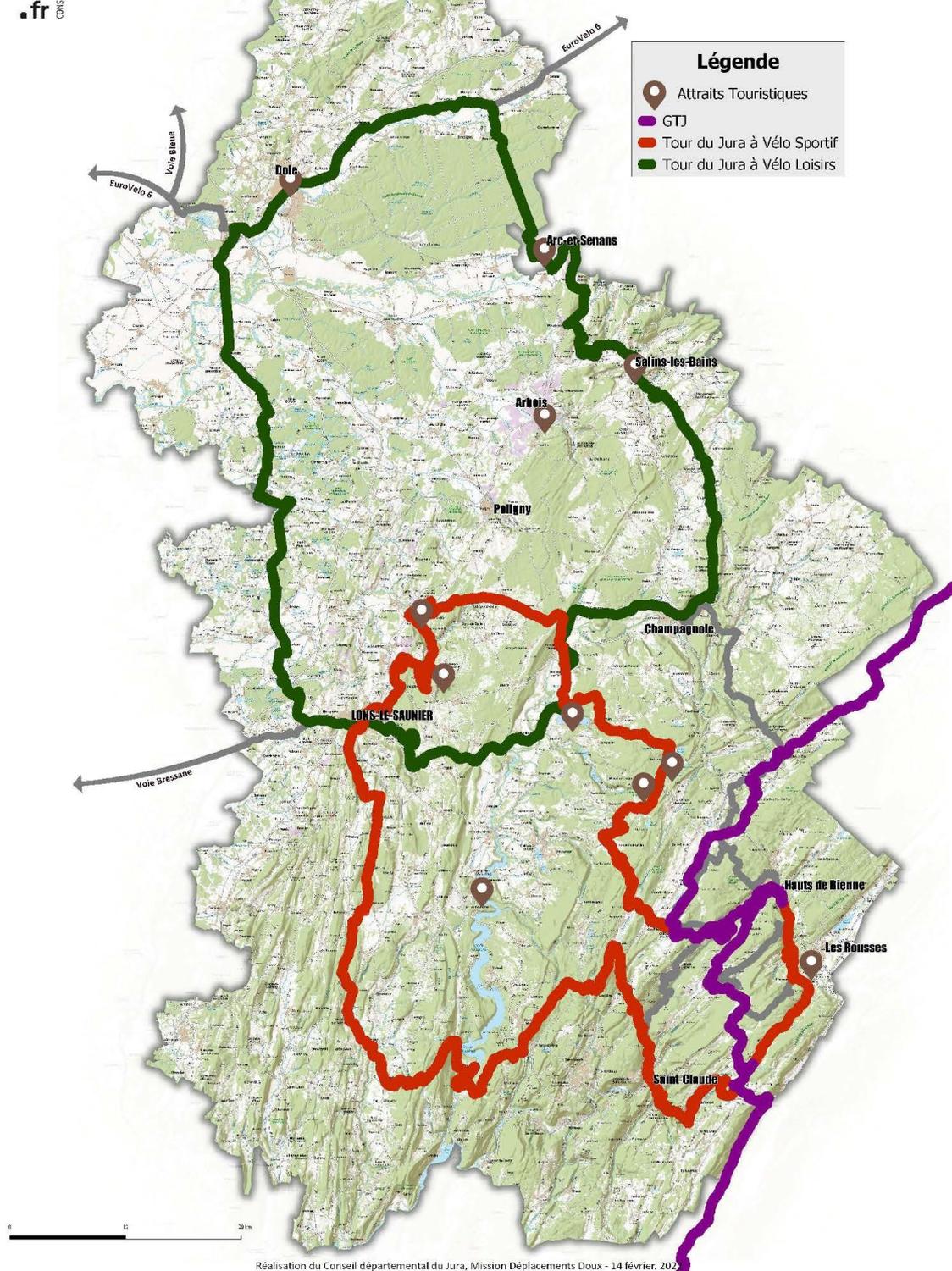
La nouvelle carte des véloroutes et celle des itinéraires touristiques valorisés par le Département figurent ci-après :

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR VELOROUTES ET VOIES VERTES



Réalisation du Conseil départemental du Jura, Mission Déplacements Doux - 14 février, 2022

SCHEMA DIRECTEUR VELOURUTES ET VOIES VERTES ITINERAIRES TOURISTIQUES



Modalités de mise en œuvre

Les véloroutes

- Maîtrise d'ouvrage

Le Département, au titre de sa compétence « voirie », reste maître d'ouvrage des nouvelles véloroutes structurantes pour assurer la cohérence des aménagements. Ses services techniques seront chargés de la maîtrise d'œuvre, comme précédemment.

- Gouvernance

De nouveaux comités de pilotage menés par le Département seront mis en place, par véloroute et par territoire communautaire. Ils seront chargés notamment de valider les choix techniques pour l'investissement puis pour l'entretien et la gestion.

- Maîtrise du foncier

Le Département est rarement propriétaire des emprises des véloroutes. Il s'appuie sur les élus du territoire pour rechercher le meilleur tracé et il négocie des conventions de passage avec les propriétaires ou gestionnaires. Il s'agit principalement des associations foncières et des communes. Ces conventions préservent expressément les usagers existants, notamment agricoles.

Lorsque des acquisitions sont nécessaires, les deux partenaires désignent celui qui en est chargé. Sauf en dernier recours, le Département continue à privilégier la voie amiable.

- Financement (investissement)

Les acquisitions foncières sont financées à parts égales entre l'intercommunalité et le Département.

En tant que maître d'ouvrage, le Département assure le préfinancement des études et travaux et il fait l'avance de la TVA. Il constitue les dossiers de demande de subventions avec l'objectif d'atteindre le taux de subvention optimal de 60 %. Le solde est partagé à parts égales entre l'intercommunalité et le Département.

Pour les grosses réparations, les services du Département établissent en début d'année des propositions sur chaque territoire traversé. Elles sont validées par l'intercommunalité qui participe à 50 %.

- Entretien courant (fonctionnement)

Les intercommunalités ont souhaité que, sauf exceptions, les équipes des Centres d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) soient chargées de réaliser en régie l'entretien courant des tronçons en site propre.

Une convention entre les deux partenaires établira, pour chaque territoire traversé, la liste des tâches à réaliser en site propre avec leur fréquence et elle fixera le montant de la participation communautaire. Celle-ci sera égale à 50 % des dépenses consacrées par le Département à l'entretien courant du ou des tronçon(s) de véloroute concerné(s), personnel et matériel compris, calculées sur la base d'un ratio (2 400 € par km et par an en 2020).

Autres axes cyclables inscrits au schéma directeur

L'aménagement de ces axes a vocation à être porté par les Communautés de communes concernées avec le soutien de Territoires Ingénierie Jura. Ils pourront bénéficier des dispositifs de financement du Département.

Le Conseil départemental :

- approuve le nouveau Schéma Directeur des Véloroutes et Voies Vertes avec :

- la réalisation d'un Tour du Jura « Loisirs » empruntant uniquement des véloroutes,
- la desserte du Haut-Jura,
- la poursuite du partenariat financier avec les intercommunalités pour l'investissement et la mise en place d'un nouveau partenariat pour l'entretien des véloroutes,
- l'inscription d'axes cyclables permettant de relier les principaux sites touristiques aux véloroutes et dont la réalisation serait portée par les intercommunalités avec le soutien du Département.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE, rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_007 du vendredi 25 mars 2022	
Votée à l'unanimité	
Président	Clément PERNOT : 